

Madame la Conseillère d'Etat
Cesla Amarelle
DFJC
Rue le Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 15 avril 2021

Transferts du Gymnase du soir (GYS) à la DGEP

Madame la Conseillère d'Etat,

En date du 19 mai 2020, nous avons écrit à Monsieur le Directeur général Lionel Eperon le courrier ci-joint relatif aux conditions de transfert du personnel du GYS au à la DGEP-GYPAD.

Ce courrier est resté sans réponse et sans suite.

Les personnes concernées ont bien été engagées par CDD art. 108 au GYPAD alors que cela ne respectait pas les engagements pris par votre Département, notamment dans le courrier du 3 décembre 2019 au Comité de direction et à l'Assemblée générale du GYS.

Cette situation n'est pas acceptable. Nous vous prions donc instamment d'y remédier et de nantir d'un CDI les personnes disposant des titres requis pour l'enseignement gymnasial transférées du GYS au GYPAD en août 2020, ainsi que celles qui le seront à l'avenir.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.



Pour SUD-Education
Gilles Pierrehumbert



Pour le SSP-Enseignement
Cora Antonioli

Annexe ment.

Copie : Direction et Comité du GYS (par mail)